

**Volet B****Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****18025388*****TRIBUNAL DE COMMERCE****24 JAN. 2018****DIVISION MONS**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/02/2018 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0439.118.604**Dénomination**(en entier) : **SERI AUTOMATION****Forme juridique :** Société Anonyme**Siège :** Rue Grande 168 à 7301 Hornu**Objet de l'acte :** RECONDUCTION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATEUR-DELEGUE - NOMINATION D'UN REPRESENTANT PERMANENT**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 18 janvier 2018.**

« Il est constaté que les mandats des administrateurs et administrateur-délégué sont venus à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de décembre 2017.

Il est acté la nomination des mandats d'administrateurs de :

- *Monsieur Giuseppe CARAMAZZA, né à Quiévrain, le 22 février 1965 et domicilié Avenue de l'Espoir 36 à 7301 Hornu ;*
- *La SPRL ALARMTEC, dont le siège social est sis Avenue de l'Espoir 36 à 7301 Hornu et représentée par son représentant permanent Monsieur Giuseppe CARAMAZZA, précité.*

Leur mandat a pris cours ce jour et ce pour une durée de 6 ans, soit jusque l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en décembre 2023.

Le Conseil d'administration réuni a décidé de nommer en qualité d'administrateur-délégué, Monsieur Giuseppe CARAMAZZA. Son mandat a pris cours ce jour et ce, pour une durée de 6 années, soit jusque 2023.

Il est ratifié par la présente assemblée tous les actes posés par les administrateurs et administrateur-délégué entre décembre 2017 et ce jour.

La présente Assemblée nomme Monsieur Giuseppe CARAMAZZA en qualité de représentant permanent de la SA SERI AUTOMATION afin de représenter cette dernière dans les mandats d'administrateurs qui lui sont confiés. »

Fait à Hornu, le 18 janvier 2018.

(s) Giuseppe CARAMAZZA,
Administrateur-délégué,